

HIVER 2020

## RÉVEILLON AU COEUR DES CALANQUES DE CASSIS

Séjour en étoile en hôtel 2\*\*  
4 JOURS / 3 NUITS / 3 JOURS DE MARCHÉ



Se promener au cœur des Calanques en fin d'année, c'est tout simplement refaire le plein de ciel bleu, de douceur et de couleurs ! Classé Parc national depuis 2012, les Calanques vous offriront un paysage exceptionnel, sculpté et tourmenté par le temps. Il aura fallu quelques millions d'années pour que se forment les vallons, les falaises, les criques... qui seront le théâtre de votre séjour.

En fin de journée, à proximité du vieux port, de ses bateaux et de ses terrasses ensoleillées, vous serez bercée par cette douceur de vivre pour terminer l'année.

**Les points forts :**

- Une « échappée belle » à seulement 4 h de Paris
- Un hôtel \*\* idéalement situé sur le port
- La splendeur des paysages des Calanques
- La découverte des plus beaux sentiers

**DESTINATIONS QUEYRAS**  
8 ROUTE DE LA GARE – 05600 GUILLESTRE – FRANCE  
Tel : (+33) 04 92 45 04 29

e-mail : [contact@randoqueyras.com](mailto:contact@randoqueyras.com) - web : [www.randoqueyras.com](http://www.randoqueyras.com)

# PROGRAMME

## **Jour 1**

Accueil à 18 h 30 à l'hôtel\*\* à Cassis.

Pour les participants venus en train, prendre la navette locale (bus marcouline M1) au départ de la gare de Cassis pour se rendre à l'hôtel.

Accueil à l'hôtel et présentation du séjour par votre accompagnateur.

## **Jour 2**

### **Traversée des falaises du Devenson**

Dessinées en grandes orgues verticales, les falaises de Devenson plongent sur les eaux vertes de la Calanque et se poursuivent sur 2 km pour 300 mètres de haut !

Un court transfert depuis Cassis au col de la Gardiole puis une heure de marche par un vallon riche de végétation nous conduisent à proximité de la calanque de l'Oule. Le franchissement de quelques petits ressauts rocheux sans vertige où il nous faudra parfois « poser les mains » rappellent certains sentiers alpins ! Le chemin qui surplombe les nombreuses anses et petites calanques sur près de 2 km est unique pour son panorama du Cap Canaille aux îles du Riou. Une petite remontée permet de franchir le « Pas des Escaliers » et le sommet du Cap Gros à plus de 510 m, l'un des sommets le plus hauts des Calanques. Il nous reste à regagner le col de Gardiole par un large chemin à la végétation surprenante.

Temps de marche : 5 h - 150 m, + 370 m, - 250 m

## **Jour 3**

### **Calanques de Sormiou et Morgiou**

Après un court transfert, nous empruntons le chemin en crête qui surplombe la calanque de Sormiou à plus de 200 m au-dessus de la mer. L'impression aérienne est encore décuplée (juste une impression, pas de vertige rassurez-vous) lors de la descente vers Morgiou le randonneur a le sentiment de plonger dans la mer. Petite visite de Morgiou, l'autre calanque « habitée » où quelques pêcheurs résident encore, défiant les temps modernes en pratiquant une pêche selon des rites ancestraux sur leur minuscule embarcation de bois : « les pointus ». Un cheminement côtier permet d'atteindre la magnifique crique de Sugiton où la baignade (sous votre responsabilité) est possible sous les pins d'Alep. La remontée se fait par un beau sentier panoramique avec vue sur la rade de Marseille.

Temps de marche : 5 h + 350 m, - 350 m

La soirée du réveillon se déroulera à la « Ciotat », petite ville de bord de mer où les frères Lumière ont inventé le cinéma ! Après avoir déambulé sur le front de mer de la Ciotat, nous rejoindrons notre restaurant où nous prendrons un dîner de fête face au port. Retour à Cassis pour la nuit.

## **Jour 4**

### **Calanques de Port Miou, Port Pin et En Vau**

Nous traversons le petit port de Cassis pour atteindre la calanque de Port Miou. Cette calanque, très profonde, est un port naturel qui abrite de nombreux voiliers. Un petit chemin permet d'atteindre les célèbres calanques de Port Pin puis celle d'En Vau. Ses falaises en dentelles qui plongent dans les eaux turquoises font de la calanque d'En Vau une des plus belles au monde ! La randonnée s'effectue alors au milieu de paysages méditerranéens très variés, alternant belles forêts de pins, criques profondes, plateau de garrigue avec la vue sur la mer tout le long du parcours.

Temps de marche : 4 h 30 + 400 m, - 400 m

**Fin de la randonnée et retour à l'hôtel vers 15 h 30**

**Transfert en gare de Cassis (nombreux trains pour Marseille Saint-Charles)**

# FICHE PRATIQUE

## **ACCUEIL**

Le dimanche 29 décembre à 19h directement à l'hôtel.  
Installation et présentation du séjour par votre accompagnateur.

## **Accès par le train**

Gare SNCF de Cassis  
Nombreux TGV au départ de Paris et Lyon en direction de Marseille.  
La ligne Marseille / Cassis est une ligne régulière avec en moyenne un train par heure.  
Informations : [www.oui.sncf](http://www.oui.sncf)

## **Accès par avion**

Aéroport Marseille-Provence, situé à environ 25 km au nord-ouest de Marseille. Navette bus toutes les 20 min de 6 h 30 à 20 h 50 pour la gare SNCF Marseille Saint-Charles. Durée du trajet 25 min.

## **Accès voiture**

Cassis est situé sur la D 559 à environ 22 km à l'est de Marseille.  
L'hôtel à Cassis est situé sur le port.

**Parkings gardés et payants à Cassis** : Parking de la Viguerie ou parking Les Mimosas proches de l'hôtel (prendre 1 ticket pour 3 jours).  
Peu d'endroits gratuits à Cassis.

**Parking gratuit** juste après Total Wash en direction de la route de la Gineste, à la sortie de Cassis. 15 min de marche jusqu'à l'hôtel.

**Parking couvert** tarif Touristique à la semaine, renseignement Office de Tourisme de Cassis ou alors le Parking de La Madie avenue du Revestel 167 places qui est à 10 min de l'hôtel mais qui est plus facilement accessible car on ne rentre pas dans le centre !

Lorsque Le stationnement dans les parkings centraux de Cassis est saturé, nous vous conseillons de suivre le fléchage « Parking des Gorguettes ».

<http://www.ot-cassis.com/parking-relais-des-gorguettes.html>

Sur place, de nombreuses navettes de bus sont mises à disposition pour rejoindre le centre-ville. Navette payante à votre charge (moins de 2€).

## **DISPERSION**

Retour à l'hôtel le mercredi 1er janvier après la randonnée vers 15 h.

Pour les participants venus en train, transfert par votre accompagnateur en gare de Cassis vers 15 h 30.

Retour Marseille, départs des TGV : [www.oui.sncf](http://www.oui.sncf)

## **FORMALITES**

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Carte vitale.
- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit cette assurance auprès de nos bureaux) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

## **NIVEAU**

### **2 chaussures à 3 chaussures**

Ce séjour s'adresse aux randonneurs habitués à la marche car les sentiers sont caillouteux et nécessitent une certaine attention. Les itinéraires qui parcourent les Calanques sont quelquefois escarpés et peuvent comporter de brefs passages rocheux très bien équipés et sécurisés (présence d'une chaîne ou de petits barreaux d'échelles).

Encadrés d'un professionnel qui connaît parfaitement ce secteur, ces petits passages techniques ne vous poseront pas de difficultés particulières.

Le dénivelé à la montée est de 300 à 600 m environ pour 5 à 6 heures de marche par jour. Les temps de marche sont indicatifs et calculés pour des marcheurs découverte (300 m/h à la montée). Les journées de marche alternent les pauses réservées à la contemplation ou à la baignade (suivant la température de l'eau !).

## **HEBERGEMENT**

L'hôtel 2\*\* à Cassis est idéalement situé face au port de pêche et à 2 minutes à pied de la plage. Vous pourrez déambuler facilement dans le centre du village après vos randonnées... Les chambres climatisées disposent d'une salle de bains privative ainsi que d'une télévision. Cet établissement propose le WI-FI gratuitement.

Les inscriptions individuelles sont regroupées en chambre de 2 personnes.

Les 2 repas du soir sont pris dans un restaurant dans le village de Cassis près du port. Le menu est complet : entrée, plat et dessert, et les plats proposés sont préparés directement à base de produits frais sélectionnés par le chef. Les boissons ne sont pas comprises.

Pour le réveillon, le repas se fait sur le petit port animé de La Ciotat. Vous aurez droit un à un repas festif simple élaboré pour cette occasion. Un verre de vin accompagnant les plats et un verre de champagne sont inclus dans la prestation.

Les repas de midi sont pris sous forme de pique-niques tirés du sac et consommés sur le terrain.

## **TRANSFERTS INTERNES**

Véhicule de l'accompagnateur complété par vos véhicules personnels selon la taille du groupe. Un défraiement sera donné aux personnes utilisant leur véhicule.

## **PORTAGE DES BAGAGES**

Vous portez uniquement vos affaires de la journée.

## **GROUPE**

De 8 à 14 personnes

## **ENCADREMENT**

Par un accompagnateur en montagne diplômé d'État connaissant bien la région

Professionnel de la montagne, il s'engage à :

- Gérer au mieux le déroulement de votre randonnée en toute sécurité : choix de l'itinéraire, le rythme de progression, logistique, santé, adaptation aux aléas météorologiques, organisation d'un secours...
- Assurer la dynamique et la cohésion du groupe.
- Vous faciliter l'approche du milieu montagnard et vous faire partager avec passion ses connaissances pour la nature.
- Être disponible et à votre écoute.

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

- Un sac à dos à armatures souples et muni d'une ceinture ventrale : 30 à 40 litres minimum pour loger toutes les affaires de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, 2 litres d'eau, vivres de course, veste coupe-vent, vêtements de pluie ...)

- Une paire de chaussures de marche avec tige montante de préférence et semelle crantée.

Attention les chaussures type baskets sont interdites car elles sont dangereuses sur ces sentiers et inconfortable pour marcher.

- Tee-shirt ou chemise ou polo adaptés à la randonnée

- Un pull chaud en laine ou fourrure polaire

- Une veste de montagne ou une veste coupe-vent avec un capuchon (type Gore Tex ou équivalent. Attention le mistral peut parfois être froid)

- Protection pour la pluie (attention une cape de pluie n'est pas toujours adaptée au vent et aux sentiers des Calanques !)

- Un pantalon de marche

- Un chapeau ou foulard ou casquette

- Une paire de lunettes de soleil de bonne protection

- Crème protectrice pour la peau et les lèvres
- Petite pharmacie personnelle (antalgique, vitamine C ; élastoplaste, pansements, Compeed, boules Quies...)
- Pour les pique-niques : une petite boîte hermétique type Tupperware, un gobelet, un couteau pliant (type opinel) et une petite fourchette
- Deux gourdes (il faut prévoir deux litres au minimum par jour pour les randonnées)
- Une lampe de poche légère (de préférence frontale)

## **DATES ET PRIX**

4 jours, 3 nuits, 3 jours de marche

Départ	Retour	Prix
dimanche 29/12/19	mercredi 01/01/20	585 €/pers

- Supplément chambre individuelle selon disponibilité : 165€/personne

### **LE PRIX COMPREND**

- L'hébergement : 3 nuits en hôtel \*\*
- Les 3 petits déjeuners, les 3 dîners, et les 3 pique-niques le midi
- L'encadrement par un Accompagnateur en Montagne diplômé
- Le repas spécial du réveillon (voir descriptif sur cette fiche) y compris un verre vin et un verre de champagne
- Le transfert du jour 4 de l'hôtel à la gare SNCF de Cassis
- Les taxes de séjour
- Les frais d'organisation

### **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- Les boissons et les consommations pour les dîners sauf pour les 2 verres pour le réveillon (voir ci-dessus)
- Le transfert du jour 1 de la gare de Cassis à L'hôtel
- Toutes les dépenses d'ordre personnel
- L'assurance multirisques
- Les visites éventuelles
- D'une façon générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique "Le prix comprend"

# **POUR EN SAVOIR PLUS**

## **Parc national des Calanques**

Créé en avril 2012, le Parc national des Calanques est devenu le 10e Parc national français. Avec 158 100 hectares, il est ainsi le premier parc périurbain, maritime (à 90%) et terrestre d'Europe. Il est à noter que seul deux autres Parc nationaux de cette envergure existent dans le monde : celui du Cap en Afrique du Sud et celui de Sidney en Australie.

Il a été entièrement conçu selon les dispositions de la loi du 14 avril 2006 qui a profondément réformé les modalités de création et de gestion des Parcs nationaux.

Deux zones sont intégrées et différenciées pour permettre une protection plus ciblée et plus efficace.

Le cœur du Parc est soumis à une surveillance maximale et à une réglementation particulière. Il s'étend sur les villes de Marseille, Cassis et La Ciotat, protégeant ainsi plus de 50 000 hectares à la biodiversité fragile.

L'Aire Optimale d'Adhésion (AOA) regroupe, quant à elle, les communes proches du cœur de Parc. Celles-ci ont la possibilité d'adhérer à la charte. Le Parc national est alors un partenaire privilégié pour les acteurs locaux souhaitant inscrire leurs projets dans une démarche de développement durable. L'AOA intègre 4 communes supplémentaires sur plus de 100 000 hectares : Carnoux-en-Provence, la Penne-sur-Huveaune, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule. Pour l'heure, la gestion du Parc national est confiée au GIP en attendant la constitution définitive du Conseil d'Administration.

Ses objectifs

- Le Parc national des Calanques aura pour objectif principal la protection durable de ce patrimoine naturel :
- Préserver un site très fréquenté pour garantir l'accès aux générations futures, sans le dégrader.
- Protéger la biodiversité terrestre et marine en cœur de Parc et les espèces les plus menacées du massif.
- Créer un partage harmonieux du site afin que les hommes et la nature cohabitent sans se causer de tort.
- Réduire les pollutions.
- Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Gérer la fréquentation du site.
- Sensibiliser les usagers à une démarche plus respectueuse de l'environnement.

## **CARTOGRAPHIE**

Cartes IGN TOP 25 au 1/ 25 000ème : N° 3245 ET "Aubagne - La Ciotat" ;

N° 3145 E "Marseille" ;

Carte IGN au 1/ 15 000ème : "Les Calanques »

## **BIBLIOGRAPHIE**

Guide Gallimard : "La Provence" - Ed Nouveaux Loisirs ;

Le Guide du Routard : "Provence - Côte d'Azur" - Ed Hachette ;

Guide Vert : "Provence" - Ed Michelin ;

Le Guide Bleu : "Provence" – Ed Hachette ;

Le Guide Région "Provence" - Ed Le Petit Futé.

# INSCRIPTIONS, ANNULATIONS ET ASSURANCES

## INSCRIPTIONS (Extrait de nos CGV)

**Pour réserver votre séjour :** Vous pouvez vous inscrire sur notre site internet en remplissant le formulaire en ligne ou en demandant notre bulletin d'inscription envoyé par mail ou par courrier.

**Règlement :** L'inscription devient effective après avoir rempli et signé la fiche d'inscription, et versé un acompte de **30% minimum du montant du séjour. Le solde sans rappel de notre part**, devra être réglé impérativement au plus tard **30 jours avant le départ**. Si l'inscription intervient moins de 30 jours avant le départ, elle devra être accompagnée de l'intégralité du montant du séjour. Une inscription non soldée dans les délais pourra être annulée sans rappel, l'acompte restant acquis à Destinations Queyras. La facture envoyée par mail lors du paiement de l'acompte tient lieu de confirmation d'inscription. Il ne sera pas envoyé de récépissé ou autres justificatifs lors du paiement du solde. Attention : n'envoyez jamais de chèque seul, sans bulletin d'inscription ou sans explication.

## ANNULATION (Extrait de nos CGV)

**DE NOTRE PART :** DESTINATIONS QUEYRAS se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

**DE VOTRE PART :** Les retenues ci-dessous vous seront remboursées si vous remplissez l'une des nombreuses conditions de l'assurance-annulation, déduction faite du montant de la prime d'assurance et de la somme retenue pour frais de dossier. L'annulation devra nous être notifiée par téléphone ou mail et confirmée par mail. L'annulation sera effective à la date de réception du mail. Attention, pour que ces conditions d'annulation s'appliquent, vous devez avoir payé l'intégralité de votre séjour. À plus de 31 jours du départ, pour tout séjour hors aérien, si vous souhaitez changer de séjour ou de date, une somme forfaitaire de 30 € sera retenue par personne.

Pour tout séjour avec aérien ou bateau, le billet étant émis dès l'inscription et aux dates imposées par la compagnie pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet avec les taxes, quelle que soit la date d'annulation de votre séjour. En cas de modification du billet du voyage, les conditions appliquées seront celles imposées par la compagnie aérienne, le participant devra s'acquitter d'une somme supplémentaire de 30€.

En cas désistement :

- A 31 jours et plus du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours du départ : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours du départ : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours du départ : 75 % du montant du séjour.
- La veille ou le jour du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

- De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €
- De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour
- A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Ne pourront prétendre à aucun remboursement :

- Les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous.
- Tout participant interrompant un séjour de son fait.
- Tout participant contraint par l'encadrement d'interrompre son séjour pour cause de niveau technique ou physique insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

Si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité.

## ASSURANCES (Extrait de nos CGV)

Vous avez l'obligation de souscrire une assurance rapatriement dès l'inscription de votre séjour. Si vous ne souscrivez pas celle que nous proposons, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre assurance rapatriement.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

1. Assurance Annulation (2,5 % du montant du séjour).
2. Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (2 % du montant du séjour)
3. Assurance Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (3,9 % du montant du séjour).

*Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n°4637 joint à votre dossier. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.*

Nos Conditions Générales de Vente peuvent être téléchargées directement sur notre site :

<https://www.randoqueyras.com/conditionsvente.html> ou vous sera envoyé lors de l'établissement de votre facture.



**DÉPOSEZ VOS AVIS SUR VOTRE SÉJOUR,  
PARTAGEZ VOS PHOTOS ET VIDÉOS DE VOYAGE  
SUR NOTRE SITE INTERNET,  
SUR FACEBOOK, TWITTER OU SUR INSTAGRAM !!**



***#destinationsqueyras***

***CONTACT@RANDOQUEYRAS.COM  
WWW.RANDOQUEYRAS.COM***

**CONTACT**

**Destinations Queyras**  
8 route de la gare  
05600 GUILLESTRE  
Tel. (33) 04.92.45.04.29  
Fax. (33) 04.92.45.00.49  
[contact@randoqueyras.com](mailto:contact@randoqueyras.com)  
[www.randoqueyras.com](http://www.randoqueyras.com)

Agence de voyage N° IM005100004  
SARL Randoqueyras au capital de 10 000 €  
RCS Gap 484 591 235  
RCP MMA 113.326.666  
Garant : APS 15 avenue Carnot 75017 PARIS  
Agrément Jeunesse et Sports 00598ET0048 -  
SIREN 484 591 235 APE 633Z